



succession entre sœurs

Par **titine41**, le **02/09/2024 à 18:04**

bonjour une soeur de ma belle mère est dcd veuve et sans enfant elle à fait de'une de ses nièces sa légataire universel que peuvent prétende ses autres soeurs et frère merci

Par **Marck.ESP**, le **02/09/2024 à 18:09**

Bonjour et bienvenue sur LegaVox

Les autres sœurs et frères auraient été héritiers en l'absence de testament, mais ils ne sont pas réservataires.
Ils ne peuvent prétendre à une part de la succession si la défunte a valablement désigné une nièce comme légataire universelle.

Par **titine41**, le **02/09/2024 à 19:50**

merci de votre réponse

Par **youris**, le **02/09/2024 à 20:03**

bonjour,

après un abattement de 7967 €, la nièce paiera 55 % de droits de succession au trésor public.

salutations